Tirage au profit d'Opération Enfant Soleil - édition 2024

RACJ 1774

For an English version, please visit maisonenfantsoleil.ca

Le genre masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Le titulaire du premier billet tiré remportera un prix, ci-après nommé « Grand prix », d'une valeur de 650 000 $ taxes incluses, comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration, l'ameublement extérieur et un chèque de 100 000 $ pour l'achat d'un terrain. Les honoraires de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction, les taxes municipales et scolaires, et les droits de mutation sont aux frais du gagnant. La photo de la Maison Enfant Soleil étant fournie à titre indicatif, le produit final peut différer.

Le premier gagnant devra choisir entre ce « Grand prix » et la somme de 400 000 $ en argent. Il devra transmettre sa décision à Opération Enfant Soleil, par écrit, au plus tard le 17 août 2024. S'il choisit le prix en argent, la somme de 400 000 $ lui sera remise au plus tard 60 jours civils après l'exercice du choix.

Le titulaire du deuxième billet tiré remportera un prix, ci-après nommé « Prix voiture », soit un KIA EV6 GT 2024 d'une valeur de 95 000 $, incluant les taxes, la préparation et le transport. Toute option supplémentaire est aux frais du gagnant de même que les frais d'immatriculation, les assurances, l'essence et l'entretien du véhicule.

Le deuxième gagnant devra choisir entre ce « Prix voiture » et la somme de 65 000 $ en argent, offerte par le groupe La Force Kia. Il devra transmettre sa décision à Opération Enfant Soleil, par écrit, au plus tard le 17 août 2024. S'il choisit le prix en argent, la somme de 65 000 $ lui sera remise au plus tard 60 jours civils après l'exercice du choix.

Prix secondaires

Après le « Grand prix » et le « Prix voiture », **27 prix secondaires** seront tirés, et chacun des gagnants obtiendra un prix, selon l'ordre suivant :

- ***Le titulaire du 3e billet tiré*** obtiendra un spa InnovaSpa offert par Club Piscine Super Fitness, d'une valeur de 5 750 $ (taxes incluses) ;

- Les 2 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 1000 $ échangeable chez Meubles Léon ;
- Les 2 gagnants suivants obtiendront chacun un chèque de 1 000 $ offert par RE/MAX ;
- Les 8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 $, échangeable chez Familiprix ;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 200 $, échangeable chez Chaussures Pop – Go Sport ;
- Les 4 derniers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 $, échangeable chez Toujours Mikes.

Ces prix sont non remboursables, non transférables, non monnayables et non substituables. Les cartes-cadeaux doivent être échangées chez les partenaires ci-haut nommés, selon les modalités applicables et inscrites sur les cartes-cadeaux de l'émetteur.

Un total de 631 100 billets, numérotés de 000001 à 631100 sont disponibles en ligne et en format papier. Le coût d'un billet est de 12 $ ou de 12 billets pour 100 $, disponibles en quantité limitée. Les billets papier unitaires sont numérotés de 000001 à 280000 alors que ceux vendus par lot de 12 sont numérotés de 280001 à 294100. Les billets numérotés de 294101 à 631100 sont vendus en ligne. Les droits de distribution et de vente de tous les billets de participation au tirage sont limités aux personnes autorisées par Opération Enfant Soleil.

Tirages et réclamation des prix

Les tirages se dérouleront sous la surveillance de Raymond Chabot Grant Thornton, **le 18 juillet 2024**, aux Industries Bonneville situées au 601, rue de l'Industrie, Belœil (Québec) J3G 0S5. Les tirages du « Grand prix » et du « Prix voiture » seront effectués entre 6 h et 9 h, en direct à l'émission Salut Bonjour, à TVA. Le tirage des 27 prix secondaires sera effectué et enregistré entre 9 h et 11 h, et publié dans la journée sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil. Tous les gagnants seront avisés par téléphone dans les 48 heures suivantes et leur nom sera dévoilé sur le site Web www.maisonenfantsoleil.ca, dans Le Journal de Québec, Le Journal de Montréal et sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Pour participer, vous devez être âgé de 18 ans et plus et vous procurer votre billet sur le territoire de la province de Québec. Les employés d'Opération Enfant Soleil et les personnes habitant sous leur toit ne peuvent participer au tirage. Les gagnants consentent, si c'est requis, et ce, sans rémunération, à ce que leurs nom, photo, ville de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention du prix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce tirage.

Les gagnants devront réclamer leur prix en présentant leur billet gagnant et en confirmant leur identité à l'aide de deux (2) pièces d'identité et du formulaire de réclamation complété, au plus tard le 17 août 2024, au siège social d'Opération Enfant Soleil situé au 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5 (téléphone : 1 877 683-2325). Dans le cas où des prix ne seraient pas réclamés une fois ce délai passé, ils seront réutilisés dans le cadre d'autres activités de collecte de fonds d'Opération Enfant Soleil. Toute situation pouvant nécessiter une prise de décision externe sera soumise à la Régie des alcools, des courses et des jeux qui rendra une décision définitive.

Détails sur le « Grand prix » : Maison Enfant Soleil signée Bonneville 2024

Le « Grand prix », d'une valeur de 650 000 $, taxes incluses, comprend : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration et une allocation de 100 000 $ pour le terrain. La maison comporte un sous-sol d'une hauteur de 7 pieds couvrant son périmètre habitable. Si le gagnant choisit la Maison Enfant Soleil, le chèque de 100 000 $ pour le terrain lui sera remis dans les 3 semaines suivant sa décision définitive.

Si l'installation et la finition de la maison se font à plus de 250 km de la ville de Belœil, une somme de 250 $ par kilomètre devra être payée par le gagnant pour couvrir les frais supplémentaires liés à sa livraison et à son installation par les Industries Bonneville. Une somme supplémentaire pourrait être facturée au gagnant si le terrain choisi se trouve dans une région peu desservie par les partenaires en construction d'Opération Enfant Soleil.

Obligations du gagnant

Avant le début de tout travail sur le terrain, le gagnant devra s'être procuré les plans d'implantation, le certificat de localisation ainsi que le permis de construction, à ses frais. Le terrain devra être prêt pour la construction et desservi par les services municipaux. Les frais de notaire, les taxes municipale et scolaire, et les droits de mutation sont aux frais du gagnant.

Puisque les travaux ont lieu sur son terrain, le gagnant devra obtenir une assurance chantier ainsi qu'une assurance responsabilité civile avant, pendant et après l'installation de la maison sur les fondations.

Livraison et installation de la maison

Les travaux d'excavation et de fondation pourront commencer à être planifiés à compter de la confirmation du choix du terrain avec Opération Enfant Soleil.

La fondation et l'excavation du terrain ne pourront être exécutées entre le 1er novembre et le 1er avril en raison de la période de gel. La météo peut entraîner des retards involontaires pour certains services.

Un délai minimal de six (6) mois devra être accordé aux Industries Bonneville pour la livraison et l'installation des modules. L'assemblage, les raccords de menuiserie ainsi que la pose des fenêtres et des membranes seront sous la responsabilité d'Opération Enfant Soleil. Les travaux de finition (raccords de planchers, céramiques, joints et peinture) seront exécutés par la suite, sous la responsabilité d'Opération Enfant Soleil, comme cela aura été vu et accepté lors de la visite de l'état des lieux, sur le site des Industries Bonneville.

L'installation débutera quand le terrain sera prêt à recevoir la maison. L'échéancier de construction est présenté sous réserve de modification en fonction des conditions météorologiques, ou autres impondérables, ou si des ajouts sont apportés aux plans originaux par le gagnant. Tout ajout sera aux frais du gagnant, incluant l'étude de faisabilité et l'exécution des travaux.

Terrain

Le modèle de la Maison Enfant Soleil devra répondre aux règlements municipaux en vigueur dans la municipalité où se trouve le terrain. Si des modifications de conformité doivent être apportées à la Maison, elles seront aux frais du gagnant.

Le terrain choisi devra répondre aux normes établies par les Industries Bonneville pour assurer la livraison et l'installation sécuritaires de la Maison.

Il devra être desservi par des services publics et municipaux (électricité, aqueduc, etc.). Le terrain devra être facilement accessible pour les camions transportant les modules, via une voie publique carrossable et homologuée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les chemins d'accès en pente et sinueux peuvent occasionner des coûts supplémentaires qui seront aux frais du gagnant.

Seront aux frais du gagnant, le cas échéant : puits, fosse septique et champ d'épuration, nivellement, remplissage du terrain, matériel de remblai autre que le matériel excavé, dynamitage, excavation exceptionnelle et paysagement; toutes dépenses occasionnées par la composition du sol (outillage, travaux ou expertise spéciale); drainage autre que le périmètre de la fondation, tel que celui situé entre le fossé et la fondation; tout transport (surplus de terre, de neige, etc.) et chargement du matériel sur un autre site; tout support d'appui additionnel pour un terrain instable; tout autre élément provenant d'un événement jugé incontrôlable par les Industries Bonneville.

Sous-sol

Dans la réalisation du sous-sol sont inclus : l'excavation, le coffrage, la fondation, l'isolation de la dalle de béton, deux fenêtres standards installées ainsi qu'un escalier temporaire avec une main courante. Au périmètre du sous-sol sont inclus : l'électricité et l'éclairage minimaux, les murs, l'isolation, le gypse.
Sont exclus : toute division, toute finition, électricité autre (dont un panneau électrique de tension supérieure), plomberie, chauffage, revêtement extérieur.

Garanties

La Maison Enfant Soleil signée Bonneville est couverte par la garantie sur les modèles de démonstration des Industries Bonneville.
Opération Enfant Soleil s'engage à remettre la maison dans le même état que celui vu lors de la visite de l'état des lieux, sur le site des Industries Bonneville.

Ne seront pas remplacés ou réparés : les meubles, le mobilier intégré, les luminaires, les éléments de décoration, les éléments de finition ou tout autre élément tel que vu lors de la visite de l'état des lieux.

Merci d'aider les enfants comme Charles-Édouard à jouer plus longtemps !

opération enfant soleil

Charles-Édouard, 12 ans
Ambassadeur Enfant Soleil

Pour plus d'informations :
maisonenfantsoleil.ca
tirages@operationenfantsoleil.ca | 1 877 683-2325